

adoptons. Le premier ministre (M. Diefenbaker), évidemment, a prononcé un discours remarquable. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a fait un discours qui, à mon sens, fera sa marque dans nos annales parlementaires.

L'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) vient de terminer son discours. Évidemment, il a traité du sujet à l'étude au point de vue légal, mais qu'il me soit permis de lui dire, en passant, que plusieurs autorités sont d'avis que les arguments qu'il a avancés tantôt sont non seulement erronés mais fallacieux.

Nous avons également entendu l'honorable ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny) prononcer un discours, et j'en suis encore à me demander comment ses observations pouvaient avoir trait au bill des droits de l'homme que nous sommes actuellement à étudier. Toutefois, si le discours de l'honorable ministre comportait quelques imperfections, je n'hésite pas à dire immédiatement qu'il a parlé en gentilhomme; mais le ministre des Travaux publics (M. Walker), lui, ne connaît malheureusement pas ce qu'est la gentilhommerie. Je pourrais aller plus loin dans ce sens, mais je ne veux pas affliger davantage l'honorable ministre des Travaux publics.

Je dois aussi dire à l'honorable ministre de la Justice qu'il commence lui aussi à glisser dans la direction suivie par l'honorable ministre des Travaux publics; c'est précisément l'attitude qu'il a prise, non pas aujourd'hui, heureusement, mais quand il a commencé ses observations mardi dernier. Il me semble que le plus tôt ces ministres de la Couronne s'apercevront que cette façon d'agir à la Chambre n'est pas celle sur laquelle les députés et le peuple canadien s'entendent, le mieux cela sera pour eux et pour ceux qui les entourent.

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, revenons à nos moutons.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, en écoutant attentivement le discours du ministre associé de la Défense nationale, je n'ai pu m'empêcher de me demander ce que le député de Bellechasse (M. Dorion) pouvait en penser, surtout la dernière partie, car elle était, à mon sens, presque entièrement contraire aux idées que l'honorable député de Bellechasse préconise depuis de nombreuses années.

Monsieur le président, malgré ce que vient de dire l'honorable ministre de la Justice, tous s'entendent sur la nécessité de reconnaître et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en ce pays. Quant à nous, nous favorisons le principe de ce bill. L'unanimité complète existe, au sein du parti libéral et à l'extérieur, je crois, sur

la nécessité de protéger les libertés fondamentales et les droits des individus. Ceci est à la base de notre culture et de notre civilisation. Toutefois, il y a des objections au projet de loi, non seulement quant à sa forme, mais quant à sa substance.

La première de ces objections, que je veux élaborer en ce moment, a trait au délai qu'a mis le gouvernement à soumettre ce bill seulement à ce stade de la session. A mon avis, ce délai est inexplicable. Le bill fut présenté à la Chambre en 1958, et nous n'en avons pas entendu parler depuis. Pourquoi avoir attendu jusqu'en 1960? Pourquoi avoir attendu jusqu'à la fin de la session? Pourquoi avoir attendu si longtemps, surtout quand nous siégeons pendant des heures presque impossibles, pour présenter à la Chambre des communes une mesure législature si importante, comme vient de le signaler l'honorable ministre de la Justice lui-même, non seulement pour la Chambre des communes, mais aussi pour tout le pays.

La deuxième objection est celle-ci: Pourquoi le bill ne serait-il pas soumis à un comité conjoint des deux Chambres, comme l'a promis lui-même le premier ministre? En procédant de cette façon, nous éviterions la duplication, et le comité conjoint pourrait en même temps consacrer toute son attention à l'étude de ce sujet que vous, messieurs du gouvernement, croyez si important. Autrement, il s'ensuivra une perte de temps énorme, puisque le comité plénier de la Chambre devrait d'abord étudier le bill pour le renvoyer au comité du Sénat par la suite.

J'en viens maintenant à la troisième objection. Le gouvernement n'a pris aucune connaissance ou n'a fait aucun cas des recommandations qui ont été faites au premier ministre au mois d'avril 1959 par 29 sociétés ou organismes. Son but, en proposant le bill en 1958, était de permettre aux associations de faire des représentations. Elles ont critiqué vertement et sérieusement le bill dans un mémoire que j'ai à la main et dont le premier ministre et le gouvernement ont une copie; mais le gouvernement n'en n'a fait aucun cas.

Et voici la quatrième objection: Aucune consultation n'a eu lieu avec les provinces. On n'a aucunement tenté de préparer une déclaration conjointe des provinces et du gouvernement fédéral. Le ministre des Travaux publics disait, dans son discours: "Pourquoi tenter de réunir les provinces pour discuter d'une chose de cette importance, quand vous voyez ce qui s'est produit il y a quelques années, alors qu'une conférence fédérale-provinciale a été ajournée sans qu'on en arrive à une conclusion?" Ceci, monsieur l'Orateur, est un prétexte et non pas une